

Adresse de la garde nationale de Rennes (Ille-et-Vilaine) félicitant la Convention pour avoir déjoué les traîtres, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la garde nationale de Rennes (Ille-et-Vilaine) félicitant la Convention pour avoir déjoué les traîtres, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 376;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23025_t1_0376_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Le nouveau conspirateur, plus adroit ou mieux conseillé, avait pris soin de se revêtir des dehors les plus séduisants. Profondément hypocrite, c'était en prêchant la vertu, en la parant de tous ses charmes, qu'il s'attachait des partisans; c'était en offrant des consolations au malheureux qu'il voulait s'en faire aimer; c'était en se montrant le plus ardent défenseur de la liberté et des patriotes qu'il espérait les enchaîner.

Citoyens représentans, votre œil vigilant a percé ce masque trompeur; vous avez connu les traîtres : la patrie a été sauvée. Oui, elle est sauvée, et cette victoire, la plus utile et la plus glorieuse de toutes celles qu'a remporté la liberté. Le grand exemple de prudence, de courage, de dévouement et d'union que vient de donner la Convention nationale, établissent (*sic*) la République sur une base impérissable. Le tyran a vécu : vive la République ! Vive la Convention nationale !

GICQUEAU, BRILLAUD, HAUMONT, GRELIER (*secrét. g^{al}*), PICOT, R.L. LUMINAIS, MINÉE, FONTRAUT (*présid.*).

I'

[*Les juges et comm^{re} nat. du tribunal du distr. de Port-Malo (1), à la Conv.; Port-Malo, 13 therm. II*] (2)

Citoyens législateurs,

Robespierre et partie de ses complices, ces monstres vômés par la nature, pour le malheur du peuple, sont démasqués... Ils ne sont plus...

Elles périront également, toutes ces factions qui, comptant sur leur puissance, veulent anéantir nos droits les plus sacrés, et la République triomphera; votre énergie, vos principes nous en sont de sûrs garants. Courage, représentans, suivez sans relâche les trames de ces complots affreux, et que le glaive national atteigne tous les coupables ! Parlez, et, à l'exemple de ces Parisiens qui, fidèles à leurs serments, ont sauvé la patrie, des milliers de patriotes s'élèveront pour défendre la représentation nationale et terrasser les ennemis du peuple.

Nous vous demandons, représentans, que ce jour à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire, ce jour qui nous a conservé les vrais amis du peuple, soit mis au nombre des fêtes que les Français célébreront, chaque année, en l'honneur de la liberté. Vive la République, une et indivisible !

RENOUL (*présid.*), DUCOGNET, PROUST fils (*comm^{re} nat.*) [et une signature illisible] (3).

m'

[*La garde nat. de Rennes (1), à la Conv.; s.d.*] (2)

La main qui nous avait tracé les droits de l'homme voulait donc nous forger des fers ! Sur les débris des sceptres et des mitres, nous marchions encore une fois vers l'esclavage et le fanatisme ! La liberté, cette divinité si chère aux Français, elle allait être flétrie des honteuses empreintes de la servitude !

Non, courageux représentans d'une nation libre, vous étiez là : vous avez suivi, vous avez démasqué, vous avez puni les traîtres. Quels droits vous avez à notre reconnaissance ! Recevez-en donc aujourd'hui le témoignage le plus pur.

Mais que le glaive de votre justice ne se repose pas ! Qu'il frappe tous les ambitieux, tous les intrigants, qui, sous le voile d'une popularité dangereuse, tenteraient de nous asservir. Qu'ils disparaissent, les monstres, s'il en est encore, qui souillent les temples de l'égalité et de la liberté !

Nous avons du fer : Que les vils satellites des tirans mordent la poussière ! Vous êtes à votre poste : Que les ennemis de l'intérieur tremblent, ou plutôt qu'ils périssent ! S. et F.

Les membres composants le conseil d'administration de la garde nationale, MARECHAL (*adjud^t maj. du 2^e b^{on}*), PERRIN (*command^t en chef au 2^e B^{on}*), DUBOURG (*2^e fusilier du 4^e b^{on}*), BARON (*fusilier*), LALLEMANT (*vétéran*), RICHER (*vétéran*), COHAN (*ss-lieut^t*), F.R. PIGEON (*ss-lieut^t*), POLLET (*fusilier*), BALLAND (*chef de b^{on}*), CORBIERE (*fusilier*), LUCAS (*serg^t-maj. de grenadiers*), BOUCAUT (*caporal-flourrier*), LARCHER (*adjud^t g^{al} présid.*), MORO (*command^t du 3^e b^{on}*), LE NORMANT (*fourrier*), MECULLON (*sous-lieut^t*), Qu. BEAUPIN (*lieut^t*), HAUDOUIN (*adjud^t-maj. du 4^e b^{on}*), TODON (?) (*lieut^t*), MAUBACK (*adjud^t*), EON (*serg^t-maj.*), LE GRAVEREND, J. ROUSSEL (*q[artie]r-m[aître] du 3^e b^{on}*), Jean BOULLIER (*cap^e*), DEGAGE le jeune (*lieut^t*), GUÉZOU (*sous-lieut^t*), RAYMÉ (*q[artie]r-m[aître] du 2^e b^{on}*), L. TELLIER (*chef de légion*).

n'

[*Le conseil défensif de la place de Verdun (3) à la Conv.; Verdun-sur-Meuse, 15 therm. II*] (4)

Enflammé[s] de patriotisme, nous avons été saisis d'horreur en apprenant les dangers que la Convention vient de courir. Son courage a encore une fois sauvé la patrie, et tous les amis de la liberté doivent lui en témoigner leur reconnaissance.

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) C 313, pl. 1 264, p. 13. Mention dans *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) En mention marginale : « renvoi au comité d'instruction publique ».

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) C 315, pl. 1 264, p. 9. Mention dans *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) Meuse.

(4) C 315, pl. 1 264, p. 8. Mention dans *Bⁱⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l).